



**M E T P A R K**

Place à la mobilité

Date de télétransmission :

Date de retour de l'acte :

Identifiant de l'acte :

**PREFECTURE  
DE LA GIRONDE**

**20 DEC. 2024**

**Bureau du Courrier**

**CONSEIL ADMINISTRATION DU 18 DÉCEMBRE 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 décembre à 14h00, le Conseil administration légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

**Etaient présents :**

M. Christophe DUPRAT, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, Mme Brigitte TERRAZA.

**Etait excusé et représenté :**

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT.

**La séance est ouverte**

**Affaire 2024/07/01P**

**Procès-verbal du conseil d'administration du 25 novembre 2024**

**Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.**

**Fait et délibéré au siège social de METPARK le 18 décembre 2024**

**Pour expédition conforme**

**Président**

**Christophe DUPRAT**



Administrateurs présents :

- Monsieur Christophe DUPRAT
- Monsieur Patrick BOBET
- Monsieur Olivier ESCOTS
- Madame Béatrice de FRANÇOIS
- Monsieur Stéphane MARI
- Monsieur Patrick PAPADATO
- Madame Brigitte TERRAZA

Administrateurs excusés :

- Monsieur Emmanuel SALLABERRY ayant donné pouvoir à M. DUPRAT

Est présente pour la DGFIP :

- Madame Danielle MOLIA, comptable publique

Sont présents pour Bordeaux Métropole :

- Sébastien DABADIE, direction générale mobilité
- Sophie DERAEDT, inspection générale des services

Est présent pour les associations :

- Monsieur Jacques DUBOS, Trans'cub

Sont présents pour les représentantes du personnel :

- Céline PERRUCHE
- Roger LEVY

Sont présents pour la Régie :

- Monsieur Nicolas ANDREOTTI, directeur général
- Madame Céline BORDIN MORA, directrice financière
- Monsieur Guillaume LORA, directeur d'exploitation
- Monsieur Miguel SEGUIN, directeur technique
- Madame Alexandra LEPARMENTIER, responsable du service ressources humaines
- Madame Charlotte HIRIART, directrice administrative
- Madame Charline HATINGUAIS, responsable du service commande publique
- Madame Virginie GAUTHIER, responsable satisfaction client, études, marketing et communication
- Madame Emma DENONAIN, chargée de communication
- Monsieur Hivann SOUHAIR, chef du service de la fourrière
- Monsieur Laurent AZZOLA, contrôleur de gestion
- Madame Fabienne GARELLI, assistante de direction

**M. le président** constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance. Il demande si les membres du conseil d'administration ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024.

**M. DUBOS** précise qu'étant absent lors de la dernière séance, il souhaite avoir des précisions sur le PPI 2024-2028 et notamment sur le MGP qui prévoit des investissements conséquents sur le parking Porte de Bordeaux alors que ce parc est structurellement sous-utilisé et largement déficitaire. Il s'interroge sur la pertinence de l'avoir inscrit sur ce programme au-delà des strictes remises à niveau de sécurité. Est-ce qu'il ne pourrait pas être remplacé dans le programme comme cela a déjà été fait pour Pey-Berland et République ? Les travaux sont prévus entre 2026 et 2027 et les études n'ont pas encore commencé. Il pense que d'autres parkings pourraient être éligibles de façon plus pertinente en fonction de leur utilisation. De plus, l'information sur les travaux précisait qu'il y avait des problèmes d'étanchéité sur le square des Commandos de France et qu'un surplus a été évalué à 400 000 €. Il demande si ce surcoût sera pris en charge par Bordeaux Métropole et quel est le calendrier associé aux travaux car l'inauguration a lieu dans 2 jours. Il serait de mauvaise image d'avoir des infiltrations d'eau peu de temps après l'ouverture de ce parking. Il souhaite également faire une remarque sur l'information relative à l'arrêt de la chambre du contentieux du 05 juillet. Il rappelle que d'une part, pour des fautes de comptabilité, la Régie avait subi une perte nette de 778 000 €, pour une mauvaise gestion de créances et une perte complémentaire de 474 000 €, soit plus d'1 M€ comme les anciens administrateurs s'en souviennent forcément. L'ancien directeur général et l'ancien directeur financier ont été condamnés respectivement au paiement d'une amende de 2 500 € et 8 000 €. Il laisse chacun juger du faible montant de la sanction rapportée au préjudice pour la collectivité qui, il le rappelle, se chiffre à plus de 1 M€.

**M. le président** répond que sur la forme, l'approbation du procès-verbal ne refait pas le conseil d'administration. La cour des comptes est souveraine. Il s'y est rendu pour défendre les intérêts de la Régie avec M. le directeur général et l'ancienne comptable publique, et cela n'a pas été un moment de plaisir. La cour des comptes composée de 7 magistrats a pris une décision et elle est souveraine. Elle a été exécutoire et il y voit plutôt le fait que cette affaire est enfin terminée et que les responsabilités ont été engagées pour l'un et pour l'autre. S'ils avaient été condamnés à payer les 1 M€, ils n'auraient jamais pu les payer. Il prend acte de la décision de justice.

**M. ANDREOTTI** répond que le parking Porte de Bordeaux fait bien partie des 4 parcs de stationnement qui vont être réhabilités dans le cadre du MGP, le 1<sup>er</sup> étant inauguré jeudi prochain. Tous les travaux de remise aux normes notamment d'un point de vue sécurité étaient tellement importants que la Régie a tout intérêt à réhabiliter le parking Porte de Bordeaux dans son ensemble. Le MGP 1 doit prendre fin en 2027 avec la livraison du dernier des 4 parkings, le MGP2 suivra et programmera d'autres parkings qui sont anciens et qui seront remis à niveau. De plus, d'un point de vue juridique, il serait extrêmement compliqué de remplacer le parking Porte de Bordeaux avec le mandataire, le groupement GTM.

Concernant les problèmes d'étanchéité sur le parking Gambetta, il y a un surplus de 400 000 € dont 200 000 € de travaux ont été pris en charge par METPARK pour résoudre les problèmes d'étanchéité de la dalle au-dessus du parking mais il y a aussi des problèmes d'étanchéité qui proviennent des voiries avoisinantes. Ces derniers ont fait l'objet d'une note adressée à Bordeaux Métropole et d'échanges avec les services métropolitains quant à l'éventuelle prise en charge à venir. Il n'est pas en capacité de juger de ce qui pourrait être pris en charge ou pas par Bordeaux Métropole.

**M. SEGUIN** précise que techniquement, Porte de Bordeaux a besoin d'être rénové sans parler de sécurité mais du fait d'infiltrations et de problèmes structuraux qui avaient déjà été repris par des plaques métalliques. Il y a également des fissures sur les dalles ou sur certaines poutres. Il n'y a pas de péril imminent mais la Régie se devait de prévoir une réhabilitation. Sur Gambetta, le problème d'infiltration n'est pas résolu notamment sur les voiries publiques. La Régie a fait ce qu'elle a pu mais il va falloir reprendre toute l'étanchéité de la place car s'il reste des problèmes d'étanchéité, l'eau va s'infiltrer. L'étanchéité doit être traitée globalement et pas ponctuellement. METPARK a fait ce qu'elle a pu à son niveau et notamment sur un espace public mais elle ne peut pas aller au-delà.

**M. le président** ajoute qu'il ne faudrait pas qu'il soit reproché à METPARK d'être intervenue sur un domaine qui n'était pas le sien, comme cela peut arriver quelques fois car les services métropolitains peuvent dire à la Régie qu'elle a mal ou trop dépensé son argent sur quelque chose qui ne la concerne pas. Sous la voirie, ce n'est pas du ressort de METPARK. Il aurait été intelligent de réaliser ces travaux en même temps, ce qui aurait coûté beaucoup moins cher mais malheureusement, METPARK n'a pas eu de réponse aux questions qu'elle a posées à de multiples reprises. Il faudra donc y revenir et cela coûtera plus cher avec notamment une installation de chantier. C'est la même chose pour l'étanchéité de la dalle du parking Front du Médoc, chaque jour qui passe coûte de l'argent et aucune décision n'est prise. La présidente de Bordeaux Métropole lui a écrit en lui demandant que METPARK fasse des économies, il indique ne pas pouvoir faire des économies si l'autorité de tutelle ne remplit pas non plus son rôle. Tant que l'étanchéité de la dalle de Mériadeck ne sera pas refaite, le problème du parking Front du Médoc ne sera pas résolu sachant qu'il coûte quand même chaque année 800 000 €.

Il propose de mettre aux voix ce procès-verbal. Le PV est adopté.

### **Info/2024/06/01 : évolution de l'activité**

**M. ANDREOTTI** indique que les chiffres ont été arrêtés au 31 octobre 2024. La Régie comptabilise 9 557 abonnés dont 175 abonnements motos, soit une progression de 8 % par rapport à l'année précédente et 517 abonnements vélos, + 10 %, ce qui est plutôt une bonne nouvelle car c'est un axe prioritaire de la stratégie de METPARK. Depuis la mise en place de l'abonnement pour personnes à mobilité réduite, 18 abonnements ont été délivrés qui bénéficient donc d'une réduction de 40 % sur le tarif de l'abonnement. Il est recensé 113 abonnés qui bénéficient de l'offre seconde voiture pour les résidents de la ville de Bordeaux et qui profitent donc d'une réduction de 50 % sur le prix de l'abonnement. Ces mesures ont été adoptées il y a un peu plus d'1 an et

commencent à porter leur fruit. La Régie compte 1 679 amodiés. Au total, METPARK enregistre 11 236 usagers sous contrat, soit + 399 par rapport au 31/12/2023, soit une progression de 3,5 %. Ces chiffres sont plutôt positifs eu égard à la fermeture de 2 parkings en 2024, Gambetta et Front du Médoc.

La fréquentation horaire est en baisse de 5,7 % par rapport à la même période de l'année 2023. En cumulé, il est enregistré un peu moins de 2 millions d'entrées contre un peu plus de 2 millions l'année passée. A périmètre comparable, s'il était ajouté les parkings Front du Médoc et Gambetta, une légère hausse de la fréquentation aurait été enregistrée.

La fréquentation abonnés a augmenté de 0,9 % et en cumul, elle est légèrement en retrait de 1,3 % par rapport aux 10 premiers mois de l'année dernière.

Au 31/10/2024, le chiffre d'affaires horaires s'élève à un peu plus de 10,8 M€, soit + 32 000 €, + 0,3 % par rapport à la même période de 2023 malgré la fermeture de Gambetta qui avait enregistré 730 000 € de recettes l'année dernière et Front du Médoc 225 000 €. Les autres recettes, abonnés, conventions et amodiations, représentent un peu plus de 8 M€. Le chiffre d'affaires total s'établit à un peu plus de 19,7 M€, soit + 500 000 €, soit une progression de 3 %.

METPARK a reçu 104 réclamations en octobre, réparties de manière homogène sur les 3 secteurs.

L'activité de la fourrière est en forte baisse car les 5 premiers mois ont été compliqués du fait d'un manque de site de stockage. Il est enregistré 7 423 véhicules enlevés sur les 10 premiers mois de l'année contre 9 791 sur la même période l'année dernière. Sur les 2 derniers mois, il est constaté une reprise du rythme des enlèvements notamment grâce à une forte collaboration entre les polices municipales, le prestataire et METPARK. Depuis septembre, le service a retrouvé le niveau d'activité avant fermeture du parking Front du Médoc. Parmi les véhicules enlevés, 638 étaient des 2 roues (motos et scooters) dont 495 sur la seule commune de Bordeaux. Au global, 73 % des enlèvements sont effectués sur Bordeaux. Depuis le début de l'année, 4 523 véhicules ont été récupérés, soit 60 % des véhicules enlevés, cela signifie que 40 % n'ont pas été restitués à ce jour. L'activité fourrière est aujourd'hui assimilable quasiment à une casse. Le chiffre d'affaires est en forte baisse et s'établit à un peu plus de 1,5 M€, soit un recul de 462 000 €. La répartition par commune des enlèvements est jointe à l'information.

**M. PAPADATO** remercie pour les précisions concernant les enlèvements motos qui répondaient à sa demande mais également à celle de M. CAZAUX, maire adjoint du quartier de la gare, qui travaille énormément pour l'enlèvement des 2 roues motorisés notamment sur le parvis de la gare. Les chiffres prouvent que les enlèvements ont été réalisés. Il tient à signaler que la manière dont les 2 roues stationnés sur le parvis de la gare ont été enlevés est discutable, comme cela a circulé sur les réseaux sociaux. En effet, c'était assez choquant de voir des motos entassées les unes sur les autres. Il a été interpellé par la fédération des motards en colère qui était plutôt en colère car certains motards ont retrouvé leur moto dégradée. Sur la forme, les enlèvements n'ont pas été réalisés de la bonne manière.

Il se félicite de la hausse du nombre d'abonnements vélos et l'ouverture du parking Gambetta qui comprend une METSTATION devrait faire perdurer cette tendance. Il note une augmentation des abonnements motos. Il s'interroge aussi sur la possibilité d'augmenter ce chiffre. Un gros travail est fait par la ville de Bordeaux pour libérer des places de stationnement en voirie pour augmenter la capacité de stationnement des vélos et des 2 roues motorisés notamment sur le parvis de la gare. M. CAZAUX a fait un travail conséquent avec la mairie de quartier pour libérer du stationnement. Les motos stationnent désormais dans les rues adjacentes au parvis. Il y a encore des infractions. Il a constaté que l'espace motos du parking de la gare est plein. Est-ce qu'il n'y aurait pas une possibilité d'augmenter la capacité de stationnement motos dans les parkings de METPARK ? En effet, la pratique du 2 roues motorisés augmente et il a l'impression que malheureusement la capacité de stationnement des 2 roues motorisés dans les parkings METPARK est peu importante. Il a bien conscience que si des places pour les VL sont transformées pour les 2 roues motorisés, il y aura donc moins de capacité pour les VL et moins de rentrées financières. La pratique du 2 roues motorisés se développe. Du fait des problématiques de circulation, il est constaté un fort report sur les 2 roues motorisés.

**M. ANDREOTTI** répond que la Régie enregistre une progression sensible des abonnements motos. Dans la délibération relative aux tarifs 2025, il est prévu de permettre aux motards de se stationner dans 8 nouveaux parkings. Précédemment, METPARK n'avait pas la possibilité d'identifier l'entrée des 2 roues motorisés. Dans tous les parkings réhabilités, comme centre commercial Mériadeck et 8 mai 45, ou dans les nouveaux parkings, la capacité de stationnement des 2 roues motorisés est augmentée. Anciennement, les 2 roues motorisés stationnaient dans des espaces fermés, désormais, il y a du traçage au sol, comme sur Amédée St Germain, tous les petits espaces non utilisés par des VL peuvent désormais être occupés par des 2 roues motorisés.

**M. PAPADATO** fait remarquer qu'il n'a pas eu la réponse par rapport à l'enlèvement un peu anarchique du service de la fourrière.

**M. SOUHAIR** répond que la Régie a pris connaissance de cette mauvaise méthode d'enlèvement. Un point a été fait avec le prestataire qui va s'équiper d'un plateau pouvant accueillir convenablement les 2 roues. Les dégâts occasionnés lors de ces enlèvements seront pris en charge.

**M. ANDREOTTI** précise que le prestataire va adapter ses moyens matériels pour l'enlèvement de ces 2 roues qui était rare auparavant.

**M. le président** ajoute qu'avant c'était un camion-plateau pour une moto. En voulant enlever beaucoup plus de 2 roues motorisés avec des camions qui ne sont pas prévus pour cela, certaines motos ont pu s'abîmer. Il faut effectivement que le prestataire s'adapte à la nouvelle demande. Cette problématique avait bien été prise en compte. Il faut sortir des motos et le motard qui est concerné ne fera pas un post sur METPARK en la félicitant.

## Info/2024/06/02 : information sur le déroulement des travaux

**M. SEGUIN** précise que, dans le cadre du marché global de performance, le parking Gambetta va être inauguré jeudi après 11 mois de travaux. L'inauguration du 28 novembre sera l'occasion de vivre pleinement l'expérience client METPARK élaborée par Virginie GAUTHIER, responsable commercial, expérience client, communication.

**M. ANDREOTTI** précise que cet événement va réunir un peu plus de 200 personnes.

**M. SEGUIN** indique que la commission de sécurité va se dérouler demain.

**M. ANDREOTTI** précise que GTM a livré le parking en 11 mois alors qu'ils avaient prévu à la base entre 12 et 13 mois, ce qui est plutôt très positif.

**M. DUBOS** demande quand est-ce que le parking sera ouvert au grand public ?

**M. ANDREOTTI** répond qu'après l'inauguration, le parking sera ouvert vers 17 H aux clients horaires et les abonnés pourront stationner dès le lendemain.

**M. SEGUIN** indique que les travaux d'extension du site fourrière de Mérignac qui pourra accueillir près de 150 véhicules se poursuivent. Les enrobés et les réseaux enterrés ont été réalisés. La construction des murs périphériques en maçonnerie devrait protéger le site des voleurs mais pas des hérissons puisque des aménagements spécifiques ont été prévus pour leur passage. Les travaux devraient s'achever en mars prochain. Les travaux de la METSTATION de Victor Hugo vont démarrer début janvier pour une livraison au printemps. Les autorisations de travaux pour les METSTATION de Victoire, Pessac et Mérignac ont été déposées. La METSTATION de Pessac aura une capacité de 40 vélos, 20 casiers électriques avec les services associés. Cet espace reprend le local existant et ne pourra pas accueillir de vélo cargo car le seul accès possible est par l'ascenseur existant. L'espace de Mérignac en reprenant le local existant aura une capacité de 80 vélos, 40 casiers dont la moitié électrique. Cette METSTATION sera accessible soit par l'ascenseur, soit par la rampe d'entrée et de sortie véhicules. Cette rampe fera l'objet d'aménagements spécifiques afin d'accueillir les vélos et les véhicules. Ces METSTATION seront livrées en septembre 2025.

Des travaux de peinture sont à l'arrêt sur le niveau -1 du parking centre commercial Mériadeck depuis mi-novembre à la demande du centre commercial afin que les travaux puissent se dérouler dans de bonnes conditions. Les travaux reprendront en janvier pour une période de 1 mois. Le guidage à la place sera opérationnel mi-décembre sur ce parking. Les travaux de peinture sur Pessac ont commencé mi-octobre et seront terminés en mars 2025. Sur les parkings de Pessac et Mérignac, les nouveaux équipements de péage seront installés en mars et sont en cours actuellement sur 8 mai 45 et seront terminés mi-décembre.

**M. ANDREOTTI** indique que ce matériel va totalement révolutionner l'expérience client car il n'y aura plus besoin de ticket, de carte ce qui permettra plus de fluidité.

**M. SEGUIN** précise que les parkings Bonnac, Laharpe et ensuite St Jean seront équipés de ces nouveaux matériels. Pour ce qui est de l'installation de bornes de recharge électrique, depuis début de novembre, 6 points de charges supplémentaires ont été installés sur Beaujon, 28 points de charge sur Laharpe et 4 points de charge sur Libération. Une inauguration aura lieu dans quelques semaines.

**M. ANDREOTTI** indique que les bornes seront opérationnelles d'ici une dizaine de jours.

**M. SEGUIN** ajoute que 8 bornes dont 4 ultra rapides seront également installées sur allées de Chartres et sur Pessac 50 points de charge dont 2 rapides.

**M. le président** fait remarquer que M. MARI va être content car le parking de Pessac va être repeint, des bornes vont être installées et une METSTATION créée.

**M. MARI** précise qu'il est satisfait des travaux qui sont réalisés sur tous les autres parkings également.

**M. SEGUIN** indique que les SSI vont être remplacés sur Mérignac et seront opérationnels en septembre.

**M. le président** précise qu'au salon des maires qui s'est déroulé à Paris la semaine dernière, METPARK constitue une référence en France en termes de parking. Jusqu'à présent, la Régie était regardée d'une manière gentille et aimable et avec tous les équipements mis en place : METSTATION, le guidage à la place, la signalétique, la rénovation des parkings, la Régie est considérée comme un des opérateurs publics les plus dynamiques en France. Il a longuement parlé avec son homologue de la métropole de LILLE qui est très intéressé et souhaite venir sur place. La Régie a déjà des échanges avec LYON et NICE. METPARK est une référence pour un grand nombre de gestionnaires de parkings grâce au travail réalisé, c'est une vitrine supplémentaire pour les mobilités de l'agglomération bordelaise. Le conseil d'administration attend avec impatience la livraison du parking Gambetta qui sera la nouvelle référence.

#### **Info/2024/06/03 : marchés publics passés par le directeur général**

**Mme HATINGUAIS** indique que, depuis le dernier conseil d'administration du 24 septembre dernier, la Régie a passé 153 bons de commande relatifs au stationnement dont 20 bons de commande pour la fourrière. 10 marchés et 2 avenants ont été notifiés.

#### **Info/2024/06/04 : mise en œuvre des 22 recommandations notifiées à la Régie par la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine en juin 2021**

**M. ANDREOTTI** informe le conseil d'administration que près de 3 ans après la notification de ces 22 recommandations, la Régie en a mis en place 99,9 %. Le 21 octobre 2019, la CRC avait déclenché un audit de la Régie qui a duré presque 2 ans.

Le 04 juin 2021, la Chambre notifiait à l'ordonnateur de METPARK son rapport d'observations définitives et surtout ses 22 recommandations. Il tient à remercier pour le travail réalisé les services RH, juridique, financier et SI. Il est fier de notifier ce retour hormis la recommandation n° 8 qui, pour l'instant, n'est pas achevée, toutes ont été mises en oeuvre. Fabienne a adressé la semaine dernière le courrier joint à cette information au président de la CRC accompagné de plus de mille pièces jointes pour argumenter et prouver que les recommandations avaient été bien mises en place. La CRC était un peu surprise de recevoir un courrier de la part de la Régie car il semblerait qu'elle n'est pas habituée à recevoir des éléments alors qu'elle n'avait pas sollicité METPARK. Il lui semblait évident que la Régie se devait de démontrer à la Chambre ainsi qu'au conseil d'administration que ses recommandations avaient été prises en compte et mises en application. Un très grand merci aux services pour l'important travail réalisé depuis 3 ans.

**M. le président** s'associe à M. le directeur général pour remercier les services pour le travail réalisé qui représente de nombreuses heures et des milliers de pages qui ont nécessité une remise en cause car le rapport faisait état de 22 recommandations. Leur mise en place s'est faite dans des délais raisonnables et surtout, le conseil d'administration a été tenu informé de l'avancée de leur mise en oeuvre pour en arriver aujourd'hui à la quasi-totalité des recommandations. La Chambre a été tenue informée de façon régulière. Pour l'instant, la CRC n'a pas diligenté un nouveau contrôle ce qu'elle aurait dû faire. Il souhaite également remercier les services de la DGFIP, Mme MOLIA pour toute l'aide apportée à la Régie car sans elle, METPARK n'y serait pas arrivée. Mme MOLIA a été facilitatrice dans cette action et cela permet aujourd'hui d'avoir une situation financière saine.

#### **Info/2024/06/05 : ordonnance rendue par le tribunal judiciaire de Bordeaux suite au contentieux introduit par BOUYGUES IMMOBILIER**

**M. ANDREOTTI** précise que cette ordonnance est satisfaisante pour la Régie.

**Mme HIRIART** indique que, suite à la livraison de la phase 1 du parking Amédée St Germain, le constructeur de l'ouvrage, BOUYGUES IMMOBILIER, s'était vu notifier 2 titres de recettes dont l'un portait sur des pénalités en raison du retard dans la livraison du parking et un 2<sup>ème</sup> car 3 emplacements étaient non conformes. BOUYGUES IMMOBILIER avait saisi le tribunal judiciaire de Bordeaux pour contester la légalité de ces titres. Dans le cadre de cette procédure, METPARK s'est défendue et a soulevé l'incompétence du tribunal judiciaire au motif que le contrat signé initialement entre la Régie et cette société était un contrat public. Le tribunal judiciaire a suivi l'argumentation de METPARK et a rendu une ordonnance le déclarant incompétent. A ce jour, BOUYGUES IMMOBILIER n'a ni formé appel de cette ordonnance, ni saisi le tribunal administratif. Il reste 15 jours pour faire appel et le même délai pour saisir le tribunal administratif.

### Info/2024/06/06 : problématiques liées à la sécurité dans les parkings

**M. ANDREOTTI** indique que depuis 1 ou 2 mois, la Régie assiste à une envolée des dégradations de véhicules qui sont quotidiennes. Sur Bordeaux, INDIGO constate le même phénomène.

**M. LORA** précise que sur le mois de novembre, il est constaté 38 casses sur l'ensemble des parkings. Au 31 octobre, il est enregistré 1 346 signalements de marginaux dans les parkings pour 285 casses de véhicules depuis le début de l'année. Il est constaté une tendance à la hausse de la présence des marginaux après une baisse durant les mois de l'été. La tendance est plus importante que cet été mais est néanmoins inférieure à la moyenne constatée depuis le début d'année. Une particularité depuis septembre, 47 % des signalements sont concentrés sur le seul parking de St Jean. Les autres parkings concernés sont Grands Hommes, Pey-Berland, Victor Hugo et Victoire. Ces ouvrages représentent 82 % des signalements de la population dite marginale.

Sur la partie casse, la rentrée a été plutôt calme malgré une trentaine de casses sur l'ensemble des parcs. Les ouvrages les plus concernés sont allées de Chartres, Victor Hugo, Alsace Lorraine et Pey-Berland. Une réunion de sensibilisation aura lieu avec le prestataire, la société ECLIPSE, pour mettre en place des mesures particulières pour les périodes de fin d'année.

**M. le président** fait remarquer que la Régie atteint les limites du système. Le nombre de casses et de marginaux a baissé car il y a un contrôle plus efficace qui est effectué grâce à l'investissement réalisé avec cette société de surveillance. Mais des difficultés perdurent. Il a été destinataire d'un certain nombre de vidéos de la part du concurrent, INDIGO, victime des mêmes phénomènes. Personne ne peut prétendre que seule METPARK est confrontée à ces difficultés. Les autres gestionnaires sont aussi impactés. Il s'agit vraisemblablement de bandes organisées présentes tous les jours. Des informations sont passées aux clients afin que rien ne soit laissé dans les véhicules. La vidéo-surveillance pour un coût de 3 M€ mise en place prochainement va très largement améliorer la surveillance en détectant plus finement les visages de façon à pouvoir faire des requêtes via la Police Nationale. Une réunion devrait être calée prochainement avec la Police Nationale et la préfecture pour faire un point. Même si ces chiffres sont en baisse par rapport au début de l'année, ils ne sont toujours pas satisfaisants.

### Info/2024/06/07 : nouveau site internet

**Mme GAUTHIER** remercie Miguel pour avoir souligné l'importance de l'expérience client dans les parkings mais elle est aussi importante sur les outils digitaux, ce qui a conduit à une refonte complète du site internet avec plusieurs objectifs dont le fait d'avoir un parcours digital plus fluide qu'auparavant et donner de la visibilité à tous les produits et services proposés par METPARK. Tout le monde connaît les abonnements voitures mais peu les abonnements motos, vélos, les produits multi-cartes, pour les flottes automobiles, ..... L'objectif de ce site est de donner de la visibilité à ces produits

et de développer les ventes. Elle laisse la parole à Emma DENONAIN qui a piloté le projet.

**Mme DENONAIN** propose de faire un bref aperçu du nouveau site qui est en ligne depuis la semaine dernière. Le site a beaucoup changé. La présentation a évolué en mettant en avant les abonnements. Un menu a été créé avec la présentation de METPARK en ajoutant des pages sur la gouvernance, les partenariats et mécénats et les nouveaux services proposés par la Régie. La page gouvernance affiche les photos et les informations concernant les administrateurs et les membres du COMEX. L'application mobile a été mise à jour la semaine dernière avec des nouvelles fonctionnalités qui permettent de simuler le tarif de stationnement, ce qui permettra aux clients d'avoir une bonne visibilité sur le prix à payer. Un parcours d'abonnement a été créé afin que le client comprenne mieux l'abonnement qu'il pourra souscrire. Il sélectionnera sa mobilité (VL, moto, vélo), le parking, le lieu d'habitation afin de déterminer s'il pourra bénéficier du tarif résident et une liste d'options est présentée comme l'option petit rouleur. Ensuite, la meilleure offre possible est proposée. Le client prend rendez-vous en ayant déjà toutes les informations. Le but du site était de mieux présenter l'offre. Le site comprend une partie : particuliers et professionnels. Aujourd'hui, METPARK souhaite développer l'activité en faveur des professionnels en mettant en avant toutes les offres que propose la Régie comme les produits multiparcs, flotte automobile, ... Elle invite tous les membres du conseil d'administration à aller le parcourir, à le tester et à faire part de suggestions.

**M. le président** remercie pour cette présentation. Le site a l'air dynamique.

#### **Info/2024/06/08 : mise à jour du règlement intérieur METPARK au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

**Mme HIRIART** indique que la Régie a souhaité mettre à jour son règlement intérieur qui comprend une charte de bon usage des systèmes informatiques et du système d'information de la Régie. Le règlement intérieur existant a été repris. Les principales modifications portent sur l'adaptation des nouvelles évolutions législatives et réglementaires en droit du travail et renforcent notamment la charte informatique. Il a été présenté en CSE le 14 octobre 2024 et adopté à l'unanimité. Il entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### **Info/2024/06/09 : mise à jour de la balance clients**

**Mme BORDIN-MORA** précise qu'une opération de nettoyage a été réalisée afin de mettre à jour la balance clients AKIS. Il a été recensé 42 comptes clients créditeurs à rembourser pour une somme de 12 224,57 € correspondant à des sommes prescrites, des créances inférieures au seuil de remboursement ou des réservations horaires non annulées dans le délai prévu par les conditions générales de vente. METPARK va donc procéder à une mise à jour de ces comptes clients dans l'outil de facturation par l'annulation de ces sommes.

M. le directeur général quitte la séance pour la présentation de cette délibération.

### **Affaire 2024/06/01P : renouvellement du contrat de travail du directeur général**

**M. le président** précise que la délibération fait état de toutes les décisions qui ont été prises depuis 2018 suite à la nomination de M. ANDREOTTI en tant que directeur général de la Régie y compris celle de Bordeaux Métropole qui a renouvelé le contrat de M. ANDREOTTI lors du conseil métropolitain du 26 septembre 2024. Ce nouveau contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 30 novembre 2027, sera signé prochainement si le conseil d'administration en est d'accord. Il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir accepter le renouvellement du contrat du directeur général.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/06/01P

M. ANDREOTTI rejoint la séance. Il remercie les administrateurs.

### **Affaire 2024/06/02P : tarifs 2025**

**M. ANDREOTTI** indique que, comme demandé par la CRC, cette grille tarifaire a pour objectif de rendre les tarifs plus lisibles et cohérents auprès des usagers, ce que s'attache à faire la Régie depuis 4 ans. Pour mémoire, en 2024, même si une forte inflation avait été enregistrée, il n'y avait eu aucune augmentation tarifaire sur les horaires et il avait été acté une légère harmonisation des grilles tarifaires abonnés sur quelques parkings. Les évolutions proposées pour 2025 visent principalement à permettre la réalisation du plan stratégique de mandat voté en décembre 2020 par le conseil d'administration. Les changements tarifaires proposés sont les suivants :

- les tarifs horaires pour les 4 roues motorisées : pour les secteurs hypercentre et centre, la tarification des 2 premières heures reste inchangée ainsi que la 1<sup>ère</sup> heure du secteur périphérique. Une augmentation de 0,20 € du ¼ d'heure entre la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> heure sur le secteur hypercentre est prévue ainsi que de 0,10 € sur le secteur centre. Une augmentation de 0,10 € du ¼ d'heure au-delà de la 1<sup>ère</sup> heure pour les parkings du secteur périphérique mais plafonné à 4 H.
- Une revalorisation des forfaits 24 H est proposée. Ces tarifs restent généralement en-dessous de ceux qui sont pratiqués par les autres opérateurs de stationnement bordelais.
- Concernant les forfaits nuits, il est proposé une augmentation de 1 € sur chacun des secteurs.
- Pour éviter des « effets d'aubaine » sur les parkings St Jean et Bergonié, il est proposé une limitation à 2 périodes de gratuité par tranche de 24 H. En effet, la Régie constate sur Bergonié des taxis qui rentrent plusieurs fois par jour et qui profitent jusqu'à présent des 40 mn de gratuité, ce qui sature le parking. Comme cela se pratique sur les gares et aéroports, METPARK proposerait 2 gratuités maximales par tranche de 24 H.
- Une revalorisation de 1 € du forfait spectacle sur le parking Aréna est prévue.
- Concernant les 2 roues motorisés, la tarification a été uniformisée sur l'ensemble des parcs. Elle est très légèrement revalorisée mais quasi stable. 8 nouveaux parkings

vont être équipés d'une boucle moto horaire en 2025 ce qui permettra l'accès aux 2 roues motorisés à ces parcs de stationnement.

- Concernant les abonnements, pour les 4 roues motorisés, 21 parkings sur 30 voient leurs tarifs gelés pour 2025. Aucune augmentation n'est proposée sur le secteur périphérie. Les 9 parkings concernés par l'augmentation vont voir leur tarif légèrement revalorisé avec une hausse moyenne de 1,2 € par mois. Il précise que ces évolutions sont plutôt vertueuses.

- Pour les véhicules 2 roues motorisés, 17 parkings sur 20 voient leurs tarifs gelés pour 2025, soit une quasi-stabilité en terme de tarifs pour les motos.

- Pour les vélos, il propose de geler, comme depuis 3 ans, l'abonnement proposé qui est de 45 € par an, ou 10 € par mois pour accéder aux 17 espaces vélos et METSTATION.

Cette nouvelle grille tarifaire entrerait en application au 1<sup>er</sup> janvier 2025 étant précisé que les abonnés et autres usagers seront informés en amont de ces augmentations.

**Mme de FRANÇOIS** fait remarquer que certains tarifs sont élevés et notamment pour un stationnement de 9 H car passer le tarif de 20 à 24 €, cela lui paraît beaucoup et représente pour certains tarifs une augmentation de 20 % alors que sur les parkings concédés, Bordeaux Métropole a accepté une revalorisation de 2 %. Par les temps qui courent et comme évoqué dans l'information sur l'évolution de l'activité avec une fréquentation qui baisse, les tarifs avaient déjà été augmentés il y a 2 ans. Elle pense que cette hausse est beaucoup trop importante.

**M. ESCOTS** indique qu'il faut que la Régie trouve le moyen de communiquer sur le fait qu'à partir de 2 à 3 H, l'automobiliste a tout intérêt à stationner dans un parking METPARK plutôt que de rester en voirie. Il y aurait tout intérêt à travailler sur ce point pour capter de nouveaux clients qui souhaitent stationner dans Bordeaux plus de 2 à 3 H. Il avait été initié l'année dernière de manière expérimentale l'abonnement pour les titulaires de la carte mobilité européenne de stationnement, est-ce que ce produit est maintenu pour une année de plus ?

**M. ANDREOTTI** répond que ce dispositif est maintenu. Aujourd'hui, 18 abonnements ont été souscrits par des personnes à mobilité réduite qui profitent donc de cette réduction de 40 %. Les bordelais ayant déjà un abonnement voirie peuvent souscrire chez METPARK un abonnement pour leur 2<sup>ème</sup> véhicule avec une réduction de 50 %. Ils sont au nombre aujourd'hui de 113. Ce dernier dispositif est maintenant bien connu. Quant aux personnes à mobilité réduite, même si le nombre d'abonnement souscrit paraît peu, ce type d'abonnement progresse de mois en mois. La Régie propose de prolonger l'expérimentation sur ces 2 tarifs. Le site internet devrait mettre en lumière sûrement en lien avec la ville de Bordeaux un peu plus le fait qu'en tant qu'automobiliste, il est préférable de se stationner dans un parking METPARK plutôt que de rester en voirie.

Pour ce qui est de l'augmentation des tarifs, Mme de FRANÇOIS a fort justement souligné notamment que sur les périodes de 24 H, les augmentations de METPARK étaient assez sensibles. La Régie reste assez largement en-dessous des tarifs pratiqués par ses concurrents. L'introduction de cette délibération fait état de la réalisation du plan stratégique de mandat entre 2020 et 2026 qui repose sur l'électromobilité, la mobilité douce donc des activités qui sont structurellement déficitaires. La Régie est obligée de revaloriser certains tarifs pour pouvoir dégager une capacité de réinvestissement. Il précise que la METSTATION de 8 mai 45 a coûté un peu plus de 500 000 € alors que les tarifs pour les 2 roues non motorisés sont gelés et restent à 45 € par an. Ces investissements ne sont pas prêts à être amortis mais cela est normal car c'est le travail d'une régie publique. Ces tarifs anticipent aussi très clairement un gel des tarifs pour 2026 puisque METPARK a décidé de ne pas augmenter les tarifs horaires et quasiment pas les tarifs abonnés pour 2026 étant précisé qu'ils n'ont pas été augmentés en 2024. Il lui paraissait normal qu'en 2025, il y ait une revalorisation de certaines tranches horaires qui étaient peut-être un peu en-dessous par rapport aux concurrents afin que METPARK puisse atteindre les objectifs fixés sur ce mandat.

**M. PAPADATO** demande si la Régie, par rapport à l'option petits rouleurs, a fait un parangonnage dans les autres parkings de France pour voir s'il n'y aurait pas différents processus pour valoriser les gens qui ne prennent pas leur voiture ? Le client qui fait le choix de l'option petit rouleur sort son véhicule moins de 15 fois par mois. Comment sont calculées les sorties ?

**M. le président** répond que le comptage se fait grâce à la lecture de la plaque ou de la carte.

**M. PAPADATO** demande si la Régie pourrait aller plus loin notamment avec les clients qui ne sortent pas du tout leur véhicule du parking. Ils pourraient bénéficier d'une remise exceptionnelle supérieure. Dans la mesure où la Régie augmente la capacité des places motos dans 8 parkings, est-ce qu'il n'y aurait pas la possibilité aux entrées des parkings de mentionner les places vacantes à la fois des motos et des vélos. En effet, l'affichage digital présent à l'entrée des parkings mentionne le nombre de places vacantes mais que pour les 4 roues motorisés.

**M. ANDREOTTI** répond qu'en France, le dispositif petit rouleur est proposé peu ou prou par les opérateurs concurrents. METPARK s'assure que l'abonné est sorti moins de 15 fois par mois soit par la lecture automatique de place d'immatriculation, soit par la carte abonné. En fin de mois, le nombre de sorties est calculé et la facture adressée mentionne la réduction de 7,5 € si moins de 15 sorties dans le mois. Est-ce que la Régie peut aller plus loin ? METPARK propose une réduction de 50 % aux bordelais ayant déjà un abonnement sur voirie, une réduction de 40 % aux PMR. Un groupe de travail pourrait être créé pour voir jusqu'où la Régie peut aller. L'opérateur public qu'est la Régie a intérêt à ce que les politiques publiques de la Métropole et de la ville centre soient portées correctement. Il pense que ce dossier doit être travaillé pour savoir jusqu'où il est possible d'aller. Aujourd'hui, les abonnements résidents varient de 45 à 95 € suivant les parkings de l'hypercentre. Il n'est pas opposé à ce que METPARK travaille dans les prochains mois pour aller plus loin sur le dispositif petit rouleur. Il précise que la Régie compte 850 abonnés petits rouleurs sur 4 000 abonnés résidents.

**Mme de FRANÇOIS** fait remarquer qu'elle est contre cette hausse importante pour plusieurs raisons. En effet, les tarifs de la Régie sont très linéaires c'est-à-dire que tous les ¼ d'heures d'une même heure ont le même tarif. Est-ce qu'il ne faudrait pas augmenter le tarif du ¼ d'heure de 0,10 € par exemple ? Les tarifs ont été augmentés en 2023 mais aujourd'hui la trésorerie est importante, 32 M€, qui ne nécessite donc pas cette augmentation. Il faut également s'interroger sur les investissements qui vont être faits. Il faut investir bien sûr dans les parkings afin de les améliorer, ce qui est fait en ce moment, mais il y a peut-être des investissements qu'il faudrait reporter notamment celui du siège. Elle confirme être contre cette hausse importante d'augmentation des tarifs.

**M. PAPADATO** fait remarquer que M. ANDREOTTI a répondu à sa 1<sup>ère</sup> question mais pas à la seconde.

**M. ANDREOTTI** répond que la disponibilité en temps réel des vélos est déjà affichée à la METSTATION de 8 mai 45 en temps réel à l'extérieur. Pour les motos, ce sera le cas car la Régie va installer dans tous les parkings réhabilités comme sur Gambetta un dispositif de guidage à la place et surtout un affichage dynamique des disponibilités que ce soit pour les 4 roues thermiques, électriques, pour les 2 roues motorisés et les 2 roues non motorisés.

**M. le président** ajoute que cela fait partie du parcours client. C'est toujours compliqué quand il y a des augmentations de tarif. Il faut tenir compte que METPARK est généralement moins chère que ses concurrents sur l'agglomération bordelaise. A chaque conseil d'administration, les élus demandent des services supplémentaires qui ne sont pas toujours bénéficiaires mais plutôt déficitaires. La Régie répond favorablement dans la plupart des cas comme pour les parkings motos qui ne rapportent pas, plus de parkings vélos, plus de signalétique, de la réfection de peinture, ... Ces dépenses n'induisent pas de recettes généralement en face. Le client qui stationne 24 H dans un parking, durée sur laquelle il est proposé une forte augmentation représente une part marginale de la clientèle. Si un véhicule stationne longtemps, soit c'est un abonné résident ou permanent ou le client reste quelques heures pour faire des courses mais un stationnement de 24 H est relativement rare. Il a été fait référence à la trésorerie, ce qui est plutôt une bonne nouvelle d'avoir une trésorerie importante. Il sait pertinemment que le sujet du changement du siège social pose une difficulté majeure à Bordeaux Métropole sachant qu'il a été fait preuve de transparence lors du dernier conseil d'administration en expliquant les besoins. Il précise que rien n'est signé mais à un moment donné, si les administrateurs se soucient du bien-être au travail que j'ai lu dans une délibération de Bordeaux Métropole il y a quelques jours, les salariés de METPARK ne pourront pas rester dans le siège actuel. Si Bordeaux Métropole trouve un lieu, pas cher, très bien placé, la Régie est prête à signer. Mais les premières réponses faites par les services métropolitains ne laissent pas présager que ceux-ci vont trouver la solution car ils manquent également pour leurs services de locaux. Ce sujet devra être traité à un moment donné en loyer ou en achat. La trésorerie est aussi là pour payer les travaux qui sont réalisés dans les parkings. Il trouve que c'est toujours embêtant d'augmenter les tarifs, ce n'est pas de gaieté de cœur mais c'est l'occasion de pouvoir financer des services supplémentaires. Les usagers du parking Gambetta n'auront pas le même service qu'il

y a 1 an. Il pense qu'il faut augmenter les tarifs sachant que l'engagement est pris de ne pas les augmenter en 2026. Il propose de passer au vote.

**Mme de FRANÇOIS** précise qu'il y a 2 ans quand les tarifs avaient augmenté, elle avait voté pour mais elle demande à ce que la Régie revoie la façon dont les augmentations sont pratiquées pour 2025. Certains tarifs ne peuvent pas augmenter de 20 % et demande à ce que certains tarifs au ¼ d'heure soient revus. Elle ne dit pas qu'il ne faut pas augmenter mais pense qu'il ne faut pas augmenter de cette façon. Elle demande à ce que ces augmentations soient étudiées d'une autre façon.

**M. PAPADATO** demande pourquoi le parking Bergonié ne propose pas de tarifs abonné résident ?

**M. ANDREOTTI** répond que les 2 H de stationnement sur les parkings de la Régie en 2025 seront gelées et plus de 40 % des usagers des parkings stationnent moins de 2 H. En 2015, avec l'extension du stationnement payant en voirie dans le quartier de Bergonié, il avait été mis en place un dispositif de gratuité pour les résidents les nuits entre 20 H et 7 H et les week-ends du vendredi soir 19 H jusqu'au lundi matin 7 H. Ce niveau de parking exploité par METPARK est quasi exclusivement saturé et réservé à l'activité de la patientèle de Bergonié en journée. Aucun abonnement résident en journée ne pourrait être délivré car cela se ferait au détriment des taxis et des ambulanciers qui chaque jour viennent déposer les patients qui suivent un traitement lourd avec des durées de stationnement assez longues. L'abonnement de gratuité mis en place en 2015 n'avait pas satisfait les résidents qui souhaitaient stationner en journée. Aujourd'hui, ce niveau de parking est réservé à l'activité de la patientèle de l'institut Bergonié.

**M. le président** confirme les propos de M. le directeur général. Le conseil d'administration avait fait ce choix car un certain nombre de VSL qui amènent les patients viennent de l'autre bout du département pour certains et ne repartent pas.

**M. le président** précise que la Régie pourra avoir une réflexion sur les premiers quarts d'heure mais aujourd'hui, le 25 novembre, la délibération ne peut pas être modifiée car les tarifs doivent s'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il faut prévenir les abonnés 1 mois avant le changement tarifaire. Le conseil d'administration doit délibérer aujourd'hui. Il propose de ne pas enlever cette délibération car il considère qu'elle est nécessaire pour le fonctionnement de la Régie. Il propose de mettre cette délibération au vote.

Le conseil d'administration adopte à la majorité la délibération n° 2024/06/02P et Mme de FRANÇOIS vote contre

#### **Affaire 2024/06/03P : convention de partenariat avec le salon du livre ancien sur le parking des Grands Hommes**

**Mme HIRIART** indique que la 18<sup>ème</sup> édition du salon du livre ancien organisé par l'association les amis du livre ancien se tiendra le 18 janvier prochain. L'association s'est une nouvelle fois rapprochée de METPARK afin de mettre en place un partenariat pour offrir 3 places de stationnement au sein du parking des Grands Hommes la veille

et pendant les 2 jours de l'événement en échange de visibilité sur les différents supports. Un projet de convention a été établi et est joint à la présente délibération et est soumis au vote du conseil d'administration.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/06/03P

#### **Affaire 2024/06/04 : convention d'occupation temporaire du domaine public portant sur une activité de régie publicitaire**

**Mme HIRIART** précise que la Régie a lancé une procédure de sélection préalable afin d'autoriser l'occupation du domaine public en vue de l'exploitation d'emplacements destinés à une activité de régie publicitaire sur différents parcs de stationnement exploités par METPARK. A l'issue de la consultation, aucune offre n'a été déposée. La Régie a donc décidé d'attribuer la convention à l'amiable comme le permet le code général de la propriété des personnes publiques. METPARK s'est rapprochée de la société EXTERION MEDIA France qui exerce sous l'enseigne GIRAUDY dont l'offre a été acceptée par la Régie.

**Mme GAUTHIER** indique que METPARK a déjà un partenariat avec CITYS (ex CLEAR CHANEL). Cette régie vient faire un complément et exploitera des nouveaux supports comme les écrans mis en place sur les barrières sur lesquels des publicités seront diffusées qui rapporteront des revenus complémentaires. Des adhésivages dans les ascenseurs seront également apposés. Différents espaces dans les parkings intéressent la régie publicitaire et vont permettre de diversifier les revenus de METPARK.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/06/04P

#### **Affaire 2024/06/05P : convention relative à la refacturation SPIC/SPA**

**Mme BORDIN-MORA** indique qu'il apparaissait nécessaire de réajuster les règles de calcul liées à la refacturation entre le SPIC et le SPA suite à l'évolution structurelle et organisationnelle des activités fourrière et stationnement. Par ailleurs, seul le site de 8 mai 45 est désormais concerné par une refacturation entre le SPIC et le SPA. L'activité du SPA est en évolution et en recherche d'économie, il est proposé de réajuster ces règles de refacturation uniquement pour l'exercice 2024 puisque des changements organisationnels sont à l'étude pour une mise en œuvre dès 2025 qui ne permettraient pas de réajuster ces règles sur plusieurs années. Par rapport à la précédente convention, il n'y a pas de changement significatif mise à part une mise à jour liée à la fermeture du site de Front du Médoc.

**Mme de FRANÇOIS** précise qu'il y avait bien 7 employés sur le SPA fourrière et maintenant, il y a 11 salariés. Elle souhaiterait avoir des précisions.

**Mme BORDIN-MORA** répond qu'avec l'ouverture du site du Haillan, la Régie a dû recruter du personnel puisque le service est ouvert 24H/24, 7 jours sur 7 sur 2 sites.

Pour avoir toutes les vacances, du personnel a été recruté d'abord en intérim puis en CDI.

**M. ANDREOTTI** ajoute que jusqu'à présent, sur 8 mai 45, l'accueil était réalisé 24H/24 avec restitution des véhicules mais certains sont maintenant restitués sur le Haillan. Cela nécessite du personnel supplémentaire mais il précise en avoir fait part à la direction générale de la Mobilité. La Régie va proposer en 2025 une réorganisation qui permettrait de diminuer ces charges qui ont augmenté avec la fermeture de Front du Médoc mais cela n'est pas évident car le service est déployé sur 2 sites.

**Mme de FRANÇOIS** fait remarquer que le personnel SPIC est refacturé au réel mais cependant le conseil d'administration n'a pas les estimations salariales et ne sait donc pas quel est le poids des ressources humaines dans cette refacturation.

**Mme BORDIN-MORA** répond qu'effectivement, cette précision a été volontairement enlevée alors que ces sommes apparaissaient dans la précédente convention puisque y figurait le salaire du responsable du service de la fourrière. Ces informations peuvent être communiquées au conseil d'administration mais pour des raisons de confidentialité des données, cela semblait délicat que cette délibération qui est rendue publique affiche le salaire des employés de façon individuelle.

**Mme de FRANÇOIS** ajoute qu'elle souhaiterait connaître la masse salariale et non pas les salaires individuels. Elle n'a pas vu non plus apparaître l'intéressement.

**Mme BORDIN-MORA** répond que l'intéressement n'apparaît pas car il fait partie de la refacturation. Tout est refacturé au réel.

**Mme de FRANÇOIS** souhaiterait connaître le montant de la masse salariale.

**M. le président** précise à Mme de FRANÇOIS que les services métropolitains peuvent poser la question directement aux services de METPARK car ce sont des questions qui sont généralement abordées lors de réunions techniques et non pas en conseil d'administration. Les informations demandées seront transmises à Mme de FRANÇOIS. M. DABADIE peut entendre que ces données seront envoyées à Bordeaux Métropole et fera passer le message à sa hiérarchie qui souhaite avoir ces informations.

**Mme de FRANÇOIS** indique qu'il est normal que la Métropole ait des informations.

**M. le président** répond que tout comme le président est à disposition pour toutes questions des services de Bordeaux Métropole.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/06/05P

#### **Affaire 2024/06/06P : liste des créances des débiteurs décédés**

**Mme BORDIN-MORA** indique que sur la période de facturation allant des exercices 2020 à 2024 et selon l'état des restes à recouvrer issu du logiciel HELIOS, 4 abonnés

ont été déclarés décédés. En accord avec Mme MOLIA, le recouvrement de ces créances ne peut raisonnablement aboutir. Il est proposé d'annuler ces créances de ces abonnés pour un montant de 282,22 €. En annexe, est jointe la liste des personnes concernées.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/06/06P

#### **Affaire 2024/06/01F : sortie sans frais d'un véhicule mis en fourrière**

**M. ANDREOTTI** précise que le service de la fourrière a été confronté à un cas très particulier le 1<sup>er</sup> novembre dernier. Un véhicule banalisé de la Police Nationale a été mis en fourrière par la police municipale de Bordeaux car stationné sur un trottoir. Les policiers nationaux se sont présentés en tenue sur le site de 8 mai 45 et ont fort légitimement été invités à régler les frais de mise en fourrière, ce à quoi, ils se sont opposés. Après plusieurs tergiversations, un officier de police judiciaire de la Police Nationale a demandé à faire droit à sa demande. Il précise lui avoir demandé une réquisition judiciaire car cette infraction avait, selon cet OPJ, été commise lors d'une procédure d'enquête judiciaire. Ce dernier n'a pas pu confirmer que c'était le cas. Une sortie de ce véhicule à titre gracieux a été adressée au service de la fourrière. Comme ce cas est totalement dérogatoire aux cas prévus dans le cadre juridique, il lui semblait important que cette délibération soit présentée en conseil d'administration car un véhicule appartenant à l'Etat est sorti gratuitement du service de la fourrière sans s'acquitter de la somme de 127,60 €.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/06/01F

#### **Affaire 2024/06/02F : liste des créances des contrevenants décédés**

**Mme BORDIN-MORA** indique que, sur les périodes de facturation allant de 2019 à 2024, et toujours selon l'état des restes à recouvrer issu du logiciel HELIOS, 74 contrevenants ont été déclarés décédés pour la somme de 16 272 €. En accord avec Mme MOLIA, le recouvrement de ces créances ne peut raisonnablement aboutir. Il est proposé d'annuler ces créances dont la liste est jointe en annexe.

**M. ANDREOTTI** précise que la liste jointe présentée en conseil d'administration ne sera pas mise en ligne sur le site de METPARK de manière à ce que la confidentialité des personnes soit préservée.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/06/02F

**M. le président** rappelle que le conseil d'administration est convié à l'inauguration du parking Gambetta qui a lieu jeudi 28 novembre à 11 H et à la soirée de Noël de METPARK le 13 décembre.

**M. ESCOTS** souhaite excuser son absence jeudi car il sera en formation avec les conducteurs de bus TBM. METPARK a des partenariats avec des clubs sportifs et

notamment avec les volleyeuses du club des Burdis où il croise lors des matchs le directeur de la Régie. Il pense qu'il faut se féliciter car cette équipe joue au plus haut niveau du volley français et il invite celles et ceux du conseil d'administration et le personnel de la Régie à se rendre au palais des sports lorsque cette équipe joue qui porte haut les couleurs de la ville de Mérignac, de Bordeaux et de la Métropole.

Fin de la séance à 12 H 40.

